



assurancevie.com

SURAVENIR 
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

Offre : Prime de 200 € dès 10 000 € de souscription à l'ouverture d'un contrat Puissance Avenir ou Puissance Avenir Capitalisation

Du 11/06/14 au 26/06/14

Je soussigné(e) _____ souhaite bénéficiar de l'offre « Prime de 200 € dès 10 000 € de souscription à l'ouverture d'un contrat Puissance Avenir ou Puissance Avenir Capitalisation».

Je souhaite que ces 200 € soient versés à 100 % sur l'unité de compte suivante* : _____. A défaut ces 200 € seront investis à 100 % sur la SCPI Primopierre*.

Fait à :

Le :

Signature

*Les fonds en euros Suravenir Opportunités et Suravenir Rendement ne sont pas éligibles à cette offre.

Si vous optez pour des supports de type SCPI, vous devez obligatoirement joindre les annexes de souscriptions correspondant à vos choix d'allocation à votre dossier de souscription. Ces annexes de souscription obligatoires sont disponibles à la page suivante : assurancevie.com/assurance-vie1/puissance-avenir/les-documents-de-puissance-avenir.html.

Offre valable uniquement pour une première demande de souscription, d'un montant minimum de 10 000 €, par une personne majeure d'un contrat Puissance Avenir ou Puissance Avenir Capitalisation reçue entre le 11 juin 2014 et le 26 juin 2014 (date de réception de la demande de souscription complète faisant foi) accompagnée du coupon de l'offre, sous réserve d'acceptation par Assurancevie.com. L'assureur versera la prime à la souscription dès l'acceptation du dossier complet.

Offre limitée à un contrat par nouveau souscripteur et non cumulable avec toute autre opération sur Puissance Avenir en cours.

L'offre est susceptible d'être interrompue ou modifiée à tout moment, sans préavis et avec effet immédiat, par une information sur le site d'Assurancevie.com.

Contrairement aux fonds en euros à capital garanti, les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse, les performances passées ne préjugeant pas des performances futures.

Puissance Avenir est un contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport commercialisé par Assurancevie.com et géré par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances - 232 rue général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest. Suravenir et Assurancevie.com sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9).

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur Internet de JDHM Vie, un courtier français en assurances de personnes. Société Anonyme Simplifiée au capital : 200 000 € dont le siège social est situé 10, rue d'Uzès - 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro : 478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS sous le n° 07 004 394 à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances, www.orias.fr.)

Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.